

Nancy. ce 2 décembre 1901

Mon bien cher ami

Que je vous plains d'être si souvent arrêté et obligé de vous débattre dès le début de l'année laborieuse contre ces stupides misères qui bâillent la plus ferme énergie ! Mais j'admire par-dessus tout le robuste optimisme que vous savez bien afficher et je constate que malgré leurs incessants revers votre activité n'est en rien ralentie. Je sais parfaitement de vos qualités de personnalité si particulièrement au contact des petits amis que vous surveillez au petit angle où vous avez bon repos m'adviser, alors que vous auriez sans doute mieux à faire. Je ne vous ai toutefois pas répondu sans silence au sujet de cette question de dénomination, puisque j'ai compris que ma réponse me donnerait une parure assez abîmante. D'ailleurs, je n'avais pas moi proposé rien de satisfaisant, étant plutôt partisan d'une désignation très simple, tandis que ce serait volonti un non propre et décoratif. J'aurai mieux accepté avec plaisir tout ce qu'on aura décidé sur ce point d'ailleurs secondaire. J'ai pu aujourd'hui voir le baron de Falbey transmettre à notre collègue Larré de Falbey

la communication dont vous m' aviez chargé.  
Il n'a dit qu'il avait, depuis longtemps déjà,  
répondu par une acceptation.

Nous avons été fort agités tous ces jours  
par un événement de famille dont la cohésion  
ne laissait pas de nous causer quelques hésitations.  
Enfin c'est fait. Ma dernière voix et juree  
depuis quelques jours à un jeune docteur en  
droit candidat malheureux au dernier  
concours d'agrégation d'histoire du droit  
St. Georges Paris. La qualité, sous laquelle je  
le présente, me vous paraîtra sans doute  
un peu bien favorable. C'est bien avoir ce  
qui a motivé tous nos suspcles. Mais les  
conversations personnelles et de famille étaient  
telles qu'elles nous ont paru justifier quelque  
risques d'avoir malencontreusement divulgué  
l'attent de concours. Il nous aurait  
semblé envoi de tout casse devant l'insuccès.  
D'ailleurs, l'âge du candidat (25 ans) à  
peine laisse place à l'espérance si l'on devait  
à travaille pour nous. J'ai, d'autre part,  
été également demandé son nom et compte  
par deux de ses frères, le bon docteur  
et Garret Erckmann, ce concours à 2 places  
sont devenues plus incertains que jamais.  
Raison de plus pour mettre de son côté à la plus  
de chance possible, je compto que mon père

beau-frère n'y manquerai pas et il est déjà  
convaincu qu'il va faire l'année prochaine  
(1902-1903) à Paris pour aider sa préparation.

En attendant, ce projet aura bien tous  
l'avantage de renforcer ici cette petite famille  
de famille. Et nous en avons bien besoin.  
Là où il n'est plus du tout question à  
savoir. Et il ne faut pas, je suis convaincu  
dans la Faculté de droit, des intimités  
profondes, ni même les relations bon sens.  
L'accord est parfait; mais chacun n'a de  
son côté et tel ne porait avoir le moins des antres.  
Au point de vue moral ou sentimental  
cela n'a d'autre inconvenient que de  
faire la transition difficile et parfois  
douloureuse aux deux qui ne s'expliqueraient  
que dans une atmosphère chaude de sympathie;  
et c'est surtout le cas de ma femme.  
Au p. d. r. intellectuel le dommage est plus  
grave peut-être; en tout cas les gens  
intelligents, qui ne mangient pas ici, connaissent  
à la source. Et grâce à cela j'ai déjà  
trouvé quelques appuis pour réaliser ce  
projet qui depuis longtemps, me tenait au  
cœur: celui d'avoir finalement des  
rueurs destinées à des citoyens d'idées  
et à la mise en commun des principaux  
résultats de recherches, lectures, travaux personnels  
que chacun amasse dans son domaine et  
stomatologique par notre spécialisation actuelle  
et dont la communication sera à profitable à tous.

Bonjour !  
Depuis l'Université de Nancy a concentré  
tous ses efforts sur le développement des études  
scientifiques (au sens propre du mot) surtout dans  
le domaine de l'application, où elle a obtenu  
peut-être des résultats absolument remarquables.  
Mais dans le domaine juridique on voit  
les choses se passer tout à fait de la même façon.  
J'ignore depuis 20 ans. On a appliqué les  
réformes de maîtrise qui, aussi peu que possible, ont  
mal su comprendre l'esprit. Et la presque  
incompréhension du personnel enseignant a eu  
les plus funestes effets. Je sais parfaitement que  
l'on arrive à s'en accommoder; et je ne me  
suis pas hésité à le dire sans réticence.  
Mais il faudrait une imprimerie très forte pour  
échapper ces esprits figés dans leur routine.  
Et je ne vois pas bien d'où elle puisse venir.  
Ce qu'il y a de caractéristique, c'est que  
toute routine durable a fini par élever l'  
esprit à la possibilité de l'assaut. Mais l'  
échiquier du droit est dans un état d'arrache  
qui la rend impraticable. Il n'y a pas qu'il  
n'y ait de assez riche littérature juridique. Mais  
les livres, disséminés en quatre lieux distincts  
sont placés ici ou là, à peu près au hasard,  
sans numéros d'ordre; et il n'y a pas de catalogue  
qui permettent de mettre le main dessus. Tous jugent  
d'après cela comme le travail est fait à un moment  
ou l'autre. Aussi, je crois bien qu'il me faudra renoncer au  
projet que j'avais pour être à Paris et me contenter  
dans une longue exigeant une documentation restante.  
Et ce projet que vous a dit M. Léonard relativement  
à la traduction du Code civil allemand et qu'il  
délaisse nous assigne-t-il définitivement ? Tout à la  
dernière ! Et qui attribue-t-il la faute de  
faillite ? Si je vous serai utile sur ce point  
et que j'aurai corrigé, je vous serai très reconnaissant  
de me faire part jusqu'ici à vos deux pôles pour  
peut-être que ma longue préface ait été indispensable. Mais je  
vais me mettre directement au travail - comme je l'aurai  
promis à Madame Salatay et toute  
ma cordiale amitié pour vous. Très cordialement

*2 décem.*

Monsieur R. Laleilles,  
Professeur à la Faculté de droit.  
14 rue Saint-Guillaume  
Paris



